

PLAN DE
BORNAGE

LOT n°2

MAÎTRE D'OUVRAGE



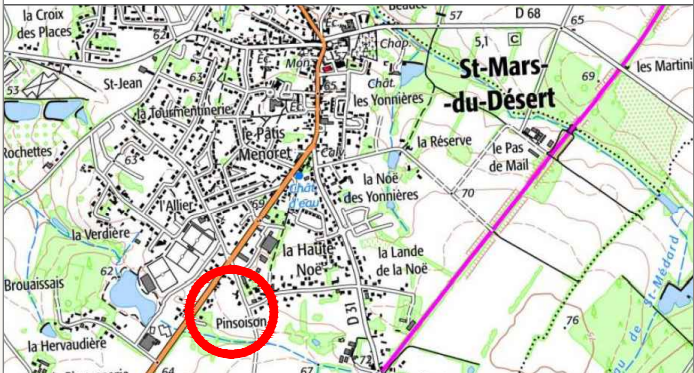
MÉTAY PROMOTEUR IMMOBILIER
10 rue Jean Moulin
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02.40.25.75.25
Email : accueil@metay-promoteur-immobilier.fr

GEOMETRE - EXPERT



AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

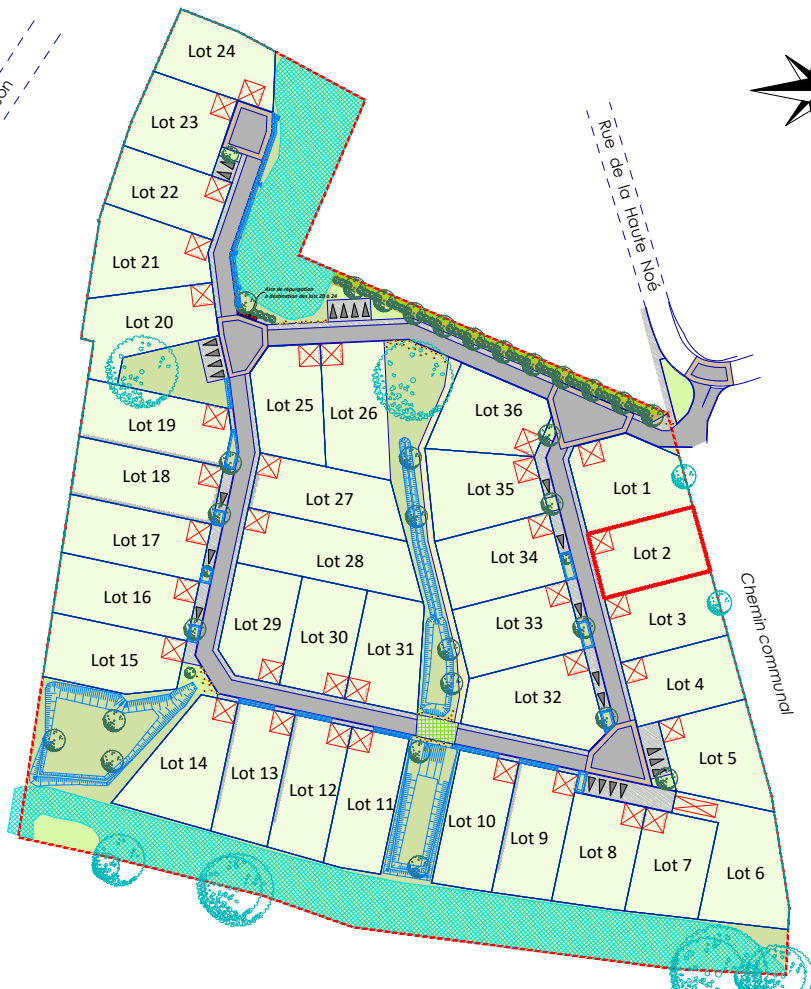
Plan de Situation (sans échelle)



Plan de Localisation (sans échelle)

LEGENDE SOMMAIRE

- Périmètre de l'opération
- Périmètre du lot
- Voie / Aire de réputation / Accès / Stationnement en béton balayé
- Traitement différencié de la voie (marquage de type résine imitation béton)
- Traitement différencié de la voie (revêtement drainant)
- Cheminement piéton en sablé
- Voie en enrobés (ou équivalent)
- Lots libres
- Espaces verts
- Zones naturelles à préserver
- Parking privés et accès de lots position obligatoire (5m x 5m)
- Parking privés et accès de lots position obligatoire (3m x 10m)
- Aire de réputation
- Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur
- Arbres existants à préserver



MAÎTRISE D'OEUVRE

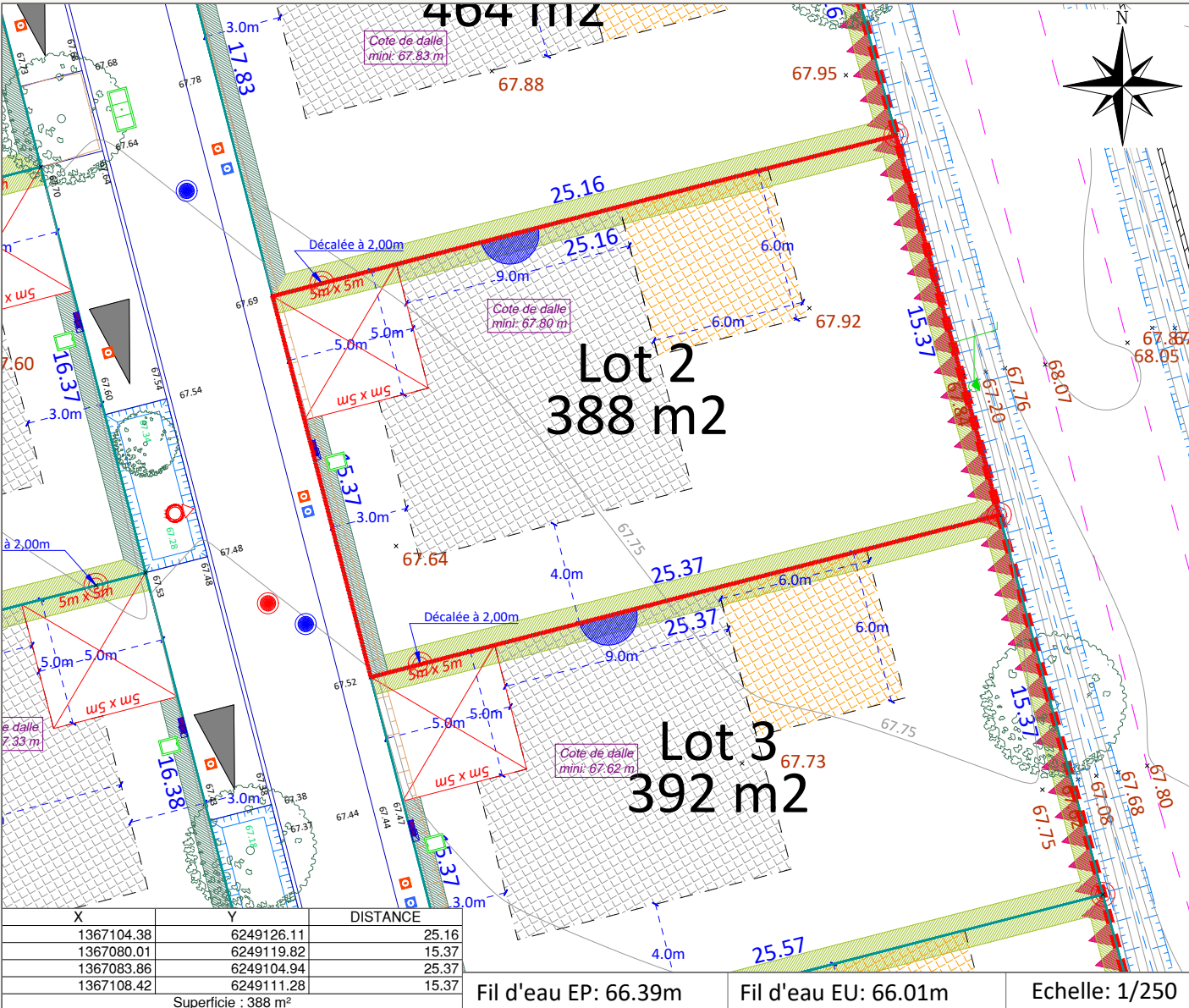


AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

ARCHITECTE

Dominique DUBOIS
Architecte Urbaniste

Dominique DUBOIS
ARCHITECTE URBANISTE
13 allée Guillaume Dupuytren
44800 SAINT HERBLAIN
Tél : 06.19.42.22.63
Email : ddubois.archi@gmail.com



LEGENDE							
	Périmètre du lot		Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension 5m de large par 5m de profondeur)		Aire de répurgation		Potelet bois
	Périmètre du lotissement		Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension 3m de large par 10m de profondeur)		Coffrets Electricité / AEP		Poste de refolement EU
	Limite cadastrale		Zone d'implantation de la construction principale en R+1 ou R-comble (pouvant être adapté de + ou - 1m)		Regard télécom		Grillage et haie située en limite avec la voie de desserte. A la charge de l'acquéreur
	Zone d'implantation de la construction principale en RDC (pouvant être adapté de + ou - 1m)		Arbres existants à préserver		Réseau EP: Tampon et branchement		Grillage et haie située en limite séparative entre deux lots privatifs. A la charge de l'acquéreur
	Accès interdit aux véhicules et piétons sur le chemin communal		15.25 Cote terrain naturel		Réseau EU: Tampon et branchement		Borne nouvelle / existante
	Zone d'accroche de la construction		65.12 Altitude projet voirie		Grilles EP		Côte de dalle minimum à respecter
	Poteau incendie		32.83 Altitude noue et bassin		Tête de buse de sécurité		Chaussée existante
	Parking visiteur		Candélabre		Bassin / noue / fossé de collecte des eaux pluviales		Clôture / mur existant
			Poteau PTT / PTT+EDF+Candélabre existant		Talus à créer à la charge de l'aménageur		Fossé existant
							66.50 Courbe de niveau - Terrain naturel

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47 Rattachement altimétrique: IGN69 Date d'édition: 01/08/2025

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.